

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 32 (1906)
Heft: 8

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES. — Paraissant deux fois par mois.

Rédacteur en chef : M. P. HOFFET, professeur à l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Secrétaire de la Rédaction : M. F. GILLIARD, ingénieur.

SOMMAIRE : *La Maison de ville de Genève.* — **Divers:** Concours : Etude d'un bâtiment pour grande salle et locaux divers et de l'aménagement de la place de la Riponne, à Lausanne. — Musée des sciences techniques et naturelles, à Munich. — Bâtiment scolaire de Reconvilier. — **Sociétés:** Société vaudoise des ingénieurs et des architectes : Procès-verbal de la 5^e séance ordinaire, du samedi 24 mars 1906. Assemblée générale du 21 avril 1906. Assemblée des délégués du 13 mai 1906. Congrès international pour l'assainissement et la salubrité de l'habitation. VII^e congrès international des architectes. — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne : Demande d'emploi.

La Maison de ville de Genève¹.

L'Hôtel de ville de Genève, ou, comme on l'appela dès la Révolution, la « Maison de ville », ne passe pas pour un monument artistique de premier ordre ; elle date en effet d'une époque où la Communauté, éprouve de liberté, avait peu de loisir à consacrer aux beaux-arts ; au XV^e siècle cependant, Genève, devenue un centre commercial entre l'Italie, la France et l'Allemagne, jouit d'une prospérité qui aurait pu développer le goût du luxe ; la Maison de ville est le seul monument civil de cette époque qui ait gardé son caractère et qui puisse donner une idée de l'architecture au XV^e siècle. Il n'est donc pas sans intérêt d'étudier de près cet édifice, en le replaçant dans son cadre naturel, en faisant revivre, dans l'histoire de sa construction, la vie civile genevoise. Ainsi l'a pensé M. Camille Martin, qui vient de publier, dans son bel ouvrage « La Maison de ville de Genève », le résultat d'une étude approfondie du bâtiment lui-même et des documents d'archives qui le concernent. Nous devons à l'obligeance de M. Martin de pouvoir tracer ici les grandes lignes de son travail, en les accompagnant de quelquesunes des fort belles illustrations qui décorent son volume.

Esquisssé à grands traits, le gouvernement de Genève avant la Réforme, soit dès la fin du XIV^e siècle, se compose de trois pouvoirs : celui de l'évêque, celui du chapitre et celui de la Communauté, qui se partageaient l'autorité ; il faut même en ajouter un quatrième, celui du vidomne, féodé en 1290 à la maison de Savoie et qui ne cessa, dès lors, de disputer au prélat la souveraineté de la ville. Ces autorités, souvent en conflit, se neutralisent et s'équilibrent, ce qui permet à la Communauté de se développer au XV^e siècle, époque la plus prospère de Genève.

A la fin du XIV^e siècle, le Conseil général, qui détient les droits de la Communauté, se réunissait au Cloître de la Cathédrale ; ce n'est toutefois pas là que les syndics tenaient leurs assises et exerçaient la juridiction, mais à l'endroit dit « au Vieux Mézel ». C'est là aussi que le vidomne tient

¹ *La Maison de ville de Genève*, par M. Camille Martin. Illustrations de Fréd. Boissonnas. Genève 1906. A. Jullien, éditeur. 1 vol. in-4^e de 130 pages et 26 planches, formant le tome III des Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

sa cour, en plein air, sur un banc devant une maison particulière. Il est extrêmement probable que le « Vieux Mézel » était situé sur l'emplacement de l'Hôtel de ville actuel ou dans son voisinage immédiat et que le Conseil général transforma précisément en Maison de ville l'immeuble devant lequel se trouvait le banc de la justice, qu'elle acquit en 1409. Jusqu'au début du XV^e siècle, la Communauté n'eut donc aucun édifice à elle.

Dès 1448 le Conseil se réunit régulièrement dans cette maison, sans la transformer complètement du reste.

Ce n'est donc pas, comme le veut l'opinion traditionnelle, la présence d'une tour de fortification qui a dicté le choix de l'emplacement de la première Maison de ville, car aucun texte n'autorise à dire que la tour Baudet en fit alors partie. M. Martin confirme cette assertion par un examen précis des origines de la tour Baudet, que l'on considère souvent comme une tour d'enceinte, englobée dans un édifice postérieur, et conclut que tout porte à croire, au contraire, qu'elle fut construite plus tard seulement, soit vers 1455. L'installation du siège des affaires communales dans une maison particulière située au milieu du front sud de la ville explique parfaitement cette création ; on voulut avoir plus facilement accès de l'extérieur à l'Hôtel de ville et l'on perça à cet effet une porte dans la muraille, puis l'on fortifia cette porte par une tour, qui est tout à la fois une sorte de beffroi et un organe de défense (fig. 1).

La surface de l'édifice communal au XV^e siècle se trouvait réduite à l'étroite bande de terrain s'étendant au Nord de la tour Baudet jusqu'à la rue, dont la largeur ne dépassait pas celle de la tour elle-même.

La première salle du Conseil devait être située dans la salle actuelle des Pas Perdus, occupant alors un corps de logis séparé par une cour du corps de logis sur la rue ; il serait oiseux de chercher à décrire plus exactement les dispositions de l'édifice, semblable sans doute à la plupart des anciennes maisons genevoises, mais dont les transformations subséquentes ont complètement changé le caractère.

Quoi qu'il en soit, la salle des Pas Perdus est certainement la partie la plus ancienne de l'Hôtel de ville actuel, comme ses caractères archéologiques le prouvent.

Ce qui fait l'intérêt principal de la salle des Pas Perdus, dit M. Martin, c'est son magnifique plafond en bois de